

**QUATRIEME COMMISSION D'ETUDE
2006**

QUESTIONNAIRE

**Avons-nous besoin de procédures spéciales pour les juridictions sociales
et de méthodes alternatives de résolution des différends ?**

Ce questionnaire ne concerne pas le règlement d'intérêts collectifs, c.-à-d. entre les syndicats et les associations des employeurs pour changer les salaires, ni entre conseils d'entreprise et employeurs sur de nouveaux accords d'entreprise. Dans la plupart des pays, il y a des procédures et des institutions spécifiques pour gérer ce genre de litiges. Le but principal de ce questionnaire est de dresser la liste des points spécifiques des droits ou des lois concernant les revendications des employés. Il touche aussi au problème du rôle des syndicats et des corps statutaires de représentation dans le soutien des actions individuelles des employés et dans leur représentation dans des procédures spécifiques.

I. Existe-t-il de nouvelles initiatives visant à rendre les audiences des tribunaux du travail plus efficaces ?

1. Des procédures précèdent-elles le procès devant le tribunal ?
 - a. Sont-elles obligatoires ?
 - b. Dans quelle mesure le tribunal est-il concerné ?
 - c. Quelle durée peuvent-elles avoir ?
 - d. Qui doit supporter les frais de la procédure ?
 - e. Quels sont leurs effets sur la durée de la prescription ?
2. Existe-t-il des idées spécifiques pour assister le demandeur afin de rendre ses revendications façon plus efficaces ?
3. Quel intérêt doit-il être payé sur les rémunérations, si elles ne sont pas payées à la date à laquelle elles auraient dû être versées ?
4. Est-ce qu'il y a des règles de procédure pour la médiation ?
 - a. La médiation est-elle obligatoire ?
 - b. Comment les médiateurs sont-ils choisis ? Quel est le rôle du tribunal ? Ces juges sont-ils différents des juges des procès ordinaires ?
 - c. La procédure est-elle secrète ?
 - d. Combien de temps la médiation peut-elle durer ? Comment se termine-t-elle ?
 - e. Qui doit supporter les frais du procès ?
 - f. Quel est l'effet de la médiation sur la durée de la prescription ?
 - g. Quelle est la formation donnée aux médiateurs dans les domaines du droit matériel et procédural ?

II Actions collectives (*class actions*)

1. Quelles sont les sortes d'actions collectives (*class actions*) connues dans votre système ?
2. Quelles sont les parties intervenantes dans ces procédures ?

3. Quels sont les tribunaux compétents ?
4. Quels sont les effets de leurs décisions ?
5. Pour qui ces décisions sont-elles contraignantes ?
6. Est-il possible pour un conseil de travail ou un syndicat de suivre ou d'introduire une action pour vérifier les droits ou les relations juridiques, si quelques employés sont concernés ? Est-ce qu'ils doivent mentionner spécifiquement ces employés ?
7. Qui doit supporter les coûts?